

ECS+CMSI ADRESSABLE

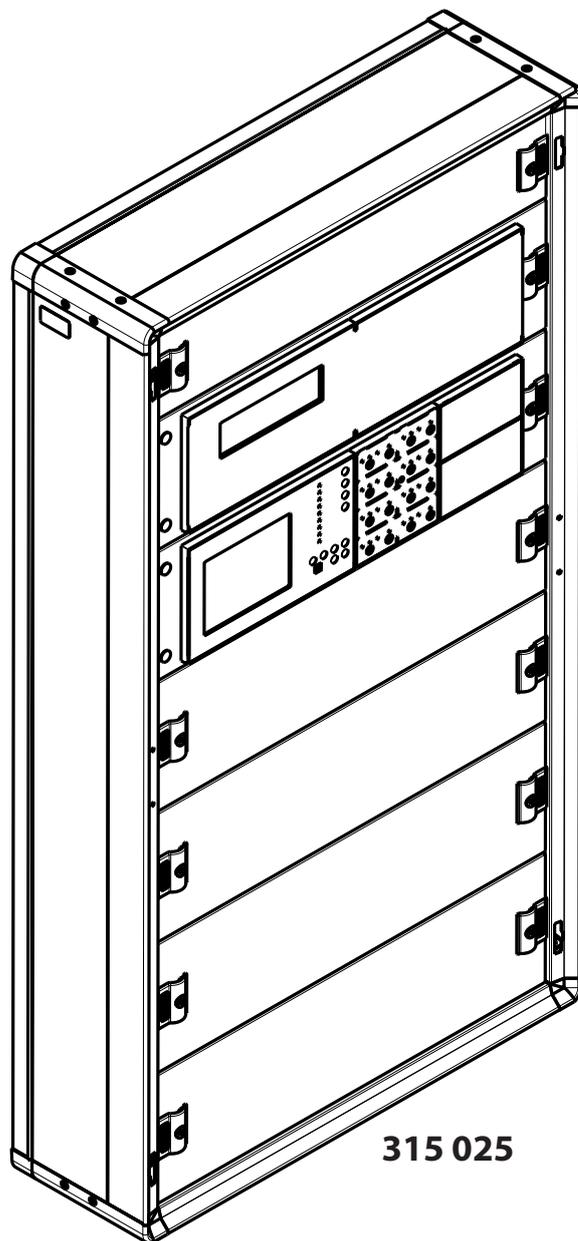
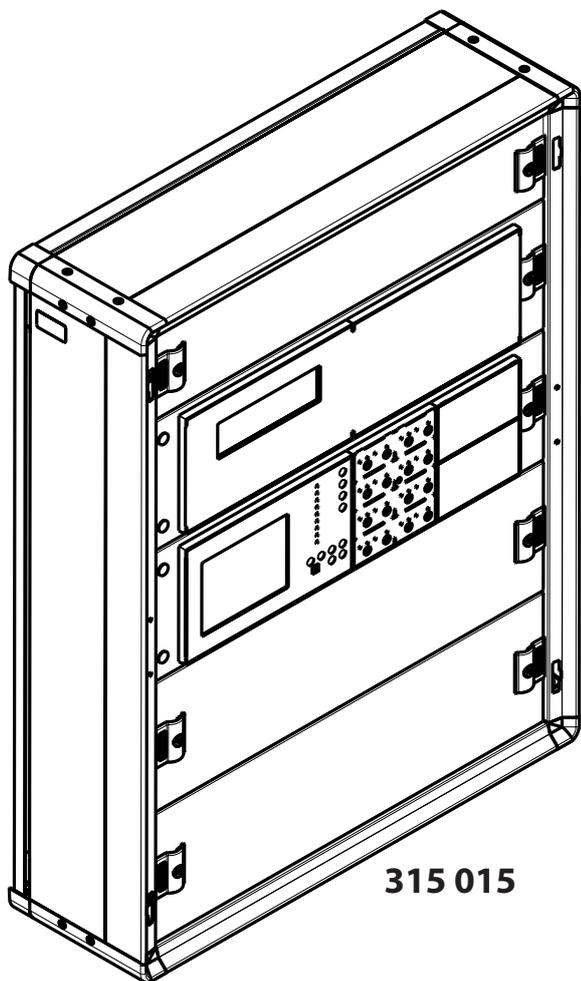
Réf. : 315 015 / 315 025



ECS : Certifié EN 54-2, EN 54-4, NF S 61-936

CMSI : Certifié NF S 61-934 (CMSI), NF S 61-935 (US) et NF S 61-936 (EA)

Notice installateur



Sommaire

■ Certification

p. 2

■ Généralités

- ▶ Composition du système p. 3
- ▶ Synoptique matériel du système p. 4
- ▶ Composition de l'ECS+CMSI p. 5

■ Installation

- ▶ Côtes de fixation p. 6
- ▶ Présentation du boîtier p. 6
- ▶ Pose p. 6
- ▶ Augmentation de la capacité des coffrets p. 7
- ▶ Raccordement de l'alimentation secteur et des batteries p. 8

Certification

Les références 315 015 et 315 025 sont composées des deux références suivantes :

- 310 005 : ECS adressable
- 321 010 : CMSI adressable.

Le CMSI répond aux exigences des normes NF S 61-934 (CMSI), NF S 61-935 (US) et NF S 61-936 (EA).

L'alimentation du matériel central est conforme à la norme NF EN 54-4, NF EN 12101-10 et NF S 61-940.

Le CMSI s'intègre dans un Système de Sécurité Incendie (SSI) de type A ou B au sens de la norme NF S 61-931.

L'installation doit être réalisée en conformité avec la NF S 61-932.

Conforme aux normes NF EN 54-2, NF EN 54-4 et NF S 61-936, l'ECS adressable est conçu pour répondre aux exigences du SSI de catégorie A.

CE 0333
Legrand 128, avenue de Lattre de Tassigny 87045 Limoges Cedex 14 0333-CPR-075463
EN 54-2 : 1997 + A1 : 2006 Equipement de contrôle et de signalisation pour les systèmes de détection et d'alarme incendie pour les bâtiments Options prévues: • Débranchement de points • Perte totale d'alimentation • Condition essai • Hors service des points adressés EN 54-4 : 1997 + A1 : 2002 + A2 : 2006 Equipement d'alimentation électrique des systèmes de détection et d'alarme incendie destinés aux bâtiments
310 005

L'installateur doit se conformer aux règles d'installation en vigueur : NF S 61-970, NF S 61-932, NF S 61-931.



Consignes de sécurité

L'installation des systèmes de détection doit être réalisée par des entreprises spécialisées et dûment qualifiées. Une installation et une utilisation incorrectes peuvent entraîner des risques de choc électrique ou d'incendie.

Avant d'effectuer l'installation, lire la notice, tenir compte du lieu de montage spécifique au produit.

Tous les produits URA doivent exclusivement être ouverts et réparés par du personnel formé et habilité par URA. Toute ouverture ou réparation non autorisée annule l'intégralité des responsabilités, droits à remplacement et garanties.

Utiliser exclusivement les accessoires de la marque URA.

COMPOSITION DU SYSTEME

Ces références d'ECS+CMSI sont composées des deux références suivantes :

- 310 005 : ECS adressable
- 321 010 : CMSI adressable

L'ECS réf. 310 005 est un Equipement de Contrôle et de Signalisation "adressable".

L'ECS adressable fonctionne avec :

- des détecteurs automatiques d'incendie adressables et/ou conventionnels,
- des déclencheurs manuels adressables et/ou conventionnels,
- des diffuseurs sonores d'alarme feu (DSAF) ou blocs autonomes d'alarme sonores (BAAS),
- des diffuseurs lumineux (DL), des dispositifs visuels d'alarme feu (DVAF) ou des (BAAS+DL)
- des tableaux répéteurs de confort et/ou d'exploitation.

Le CMSI réf. 321 010 est un Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie "adressable".

Il se compose de deux parties distinctes :

- la partie centrale qui se présente en coffret mural ;
- la partie déportée regroupant des matériels déportés BDZ adressables (BDZ 1L, BDZ 4L et BDZ 4R) sur laquelle se raccordent les DAS et diffuseurs d'évacuation. Les matériels déportés sont alimentés par des AES / EAES.

Le CMSI pilote principalement :

- les matériels de l'équipement d'alarme (EA) : les diffuseurs sonores et/ou lumineux et/ou plusieurs dispositifs d'alarme générale sélective ;
- les dispositifs actionnés de sécurité (DAS) dont l'installation est réalisée selon les directives des constructeurs de ce type de matériel.

En plus de ces fonctions de mise en sécurité, le CMSI assure les fonctions optionnelles avec exigences suivantes :

- gestion des DAS communs,
- gestion des DAS auto-commandés,
- blocage automatismes SDI,
- signalisations ou commandes sur matériels déportés,
- mise à l'arrêt ventilateur de désenfumage (Arrêt pompier),
- mise en essai des ZD dans le cas du CMSI de type B,
- commandes déportées dans le même local que le matériel central.

Le CMSI assure les fonctions supplémentaires suivantes :

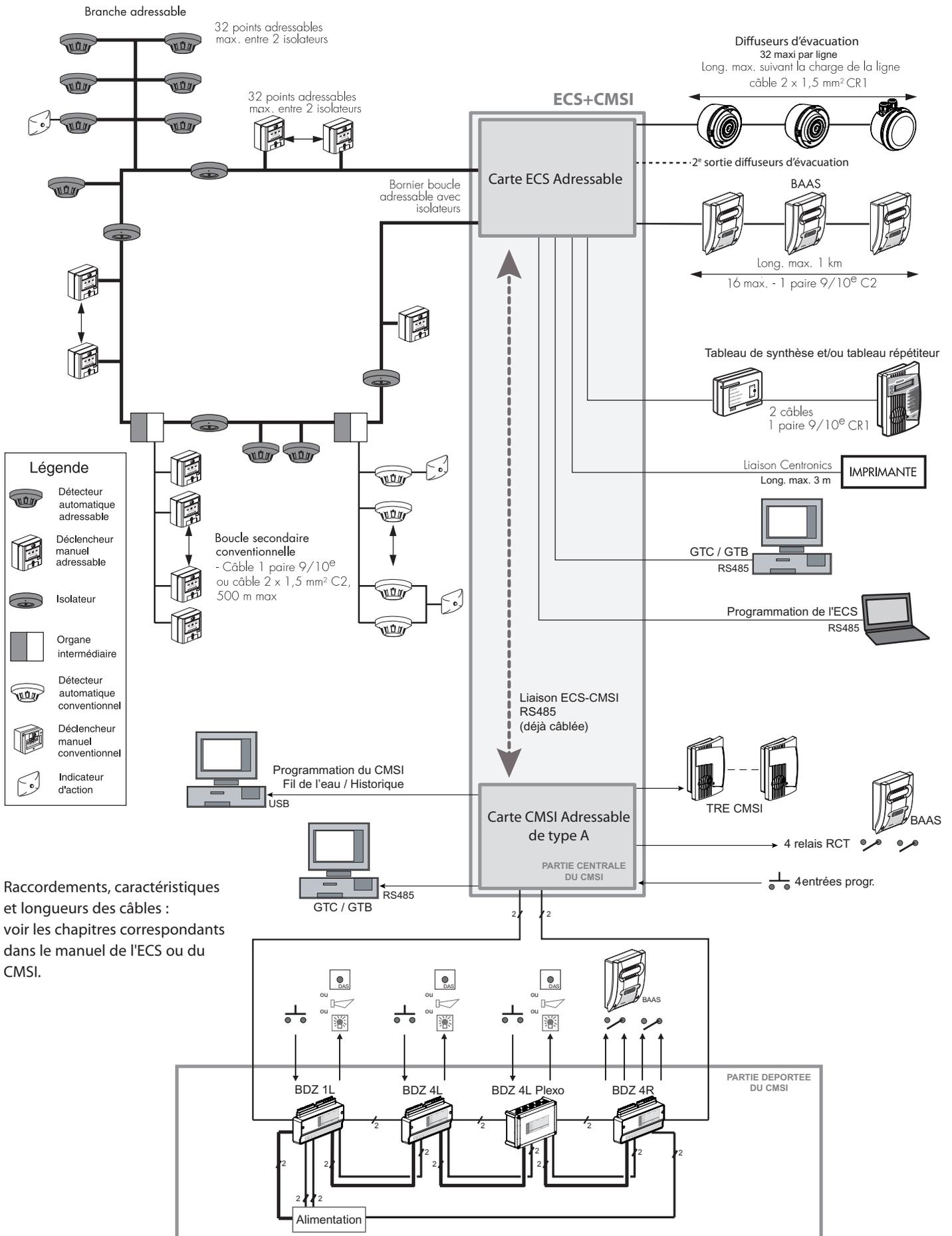
- entrées, sorties, sur matériel central,
- fonction alarme technique : signalisation d'alarme technique,
- fonction de commande technique,
- accès de niveau 2 par organe de commande à clé sur matériel central ou déporté,
- accès de niveau 3 par organe de commande à clé sur matériel central ou déporté,
- réarmement du CMSI par organe de commande à clé sur matériel central ou déporté,
- commande / réarmement des sorties par BP ou clé sur matériel central ou par commande déportée (ex.: réarmement des coffrets de relaying),
- horodatage et mémorisation des événements (historique),
- par le logiciel PC : - paramétrage du CMSI,
 - lecture et traitement de l'historique des événements,
 - lecture des événements au fil de l'eau,
- aide à l'exploitation.

En cas d'utilisation de l'UGA du CMSI :

Mettre l'UGA de l'ECS à l'arrêt (voir page 42 du manuel utilisateur de l'ECS).

Positionner le masque autocollant livré avec le produit sur la partie correspondante de l'IHM.

SYNOPTIQUE MATERIEL DU SYSTEME

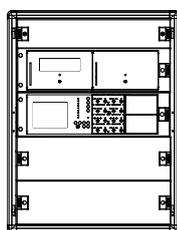


Raccordements, caractéristiques et longueurs des câbles : voir les chapitres correspondants dans le manuel de l'ECS ou du CMSI.

COMPOSITION DE L'ECS+CMSI

Présentation

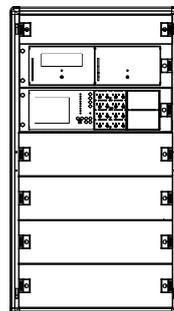
CMSI de 8 à 80 fonctions :



315 015

- Plastron 100
ECS
- Rangées CMSI :
Rangée 1 - équipée
Rangée 2 - à équiper
Rangée 3 - à équiper
(uniquement de blocs 8 fonctions, si besoin de blocs clé, voir en p. 7)

CMSI de 8 à 80 fonctions :



315 025

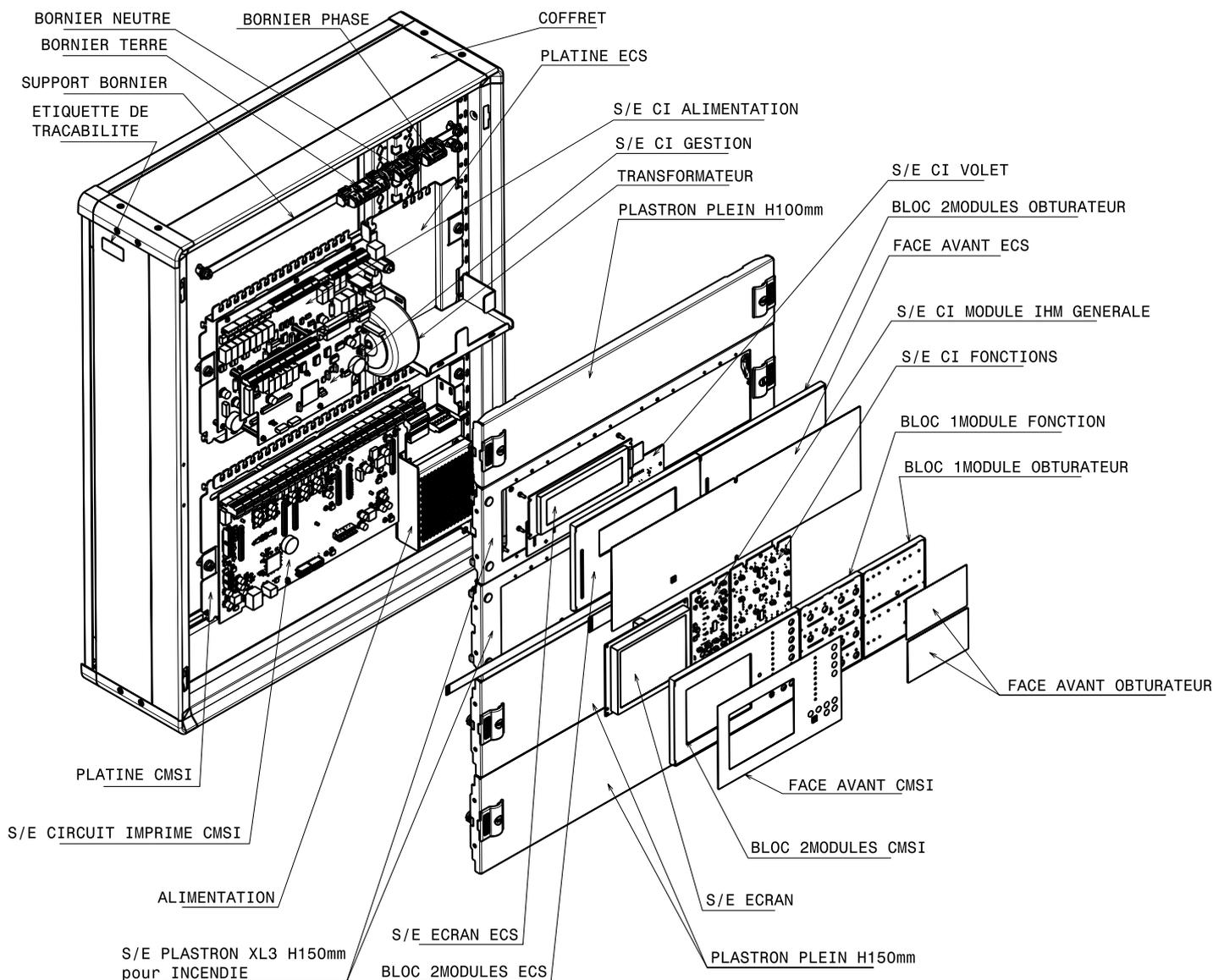
- Plastron 100
ECS
- Rangées CMSI :
Rangée 1 - équipée
Rangée 2 - à équiper
Rangée 3 - à équiper
Rangée 4 - à équiper
(uniquement de blocs 8 fonctions)
Rangée 5 - à équiper

L'équipement de la partie ECS est équivalent à celui de l'ECS adressable réf. 310 005.

L'équipement de la partie CMSI est équivalent à celui du CMSI adressable réf. 321 010 en version type A.

Remarque : La rangée qui se trouve en face des batteries ne peut pas être équipée de blocs clé.

Décomposition



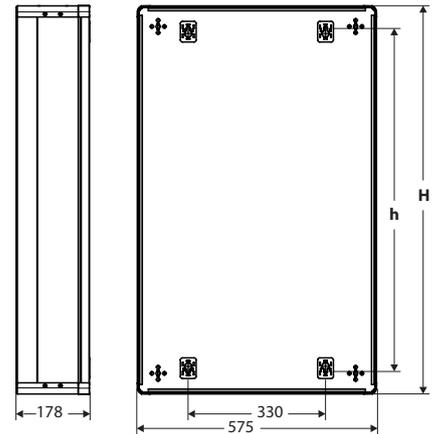
FIXATION ET COTES DE FIXATION (mm)

Les textes législatifs en vigueur, notamment la norme NF S 61-932, demandent que la partie centrale d'un CMSI soit implantée dans un Poste Central de Sécurité (PCS) ou tout local assimilé, présentant les niveaux d'accès requis (accès réservé aux personnes habilitées). Il appartient au propriétaire du site ou à l'exploitant de désigner un tel local.

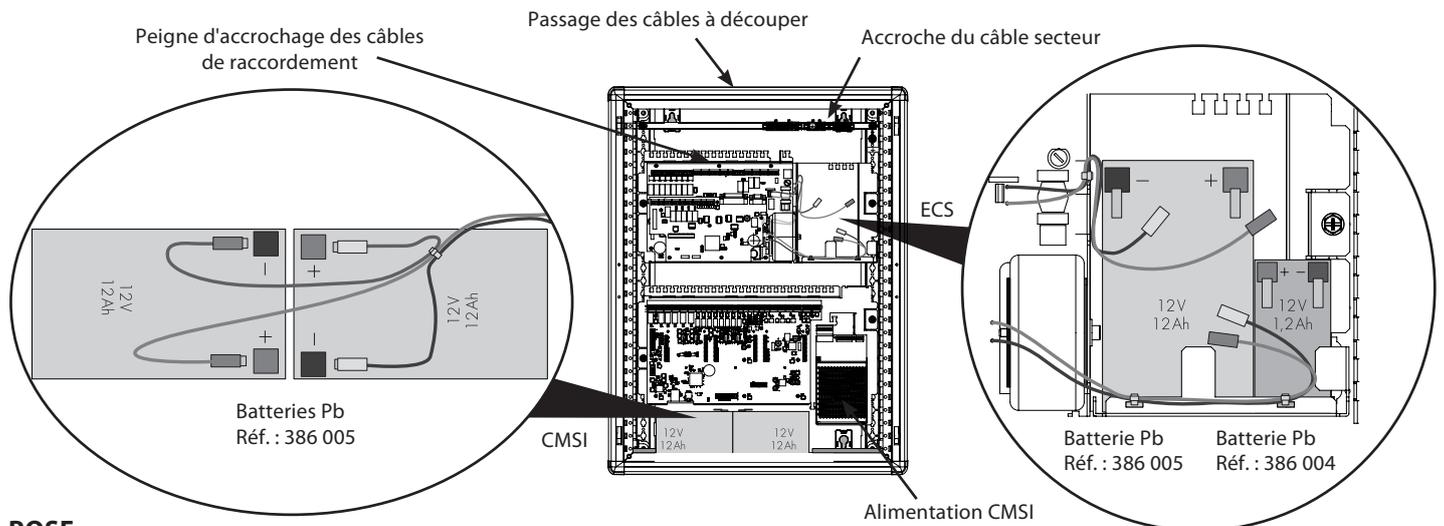
Attention

Laisser une zone libre de 100 mm sur chaque côté du coffret afin de faciliter la circulation des câbles et les opérations de mise en service et de maintenance.

Dimensions (mm)	XL3 750	XL3 1050
H	750	1050
h	645	945



PRESENTATION DU COFFRET

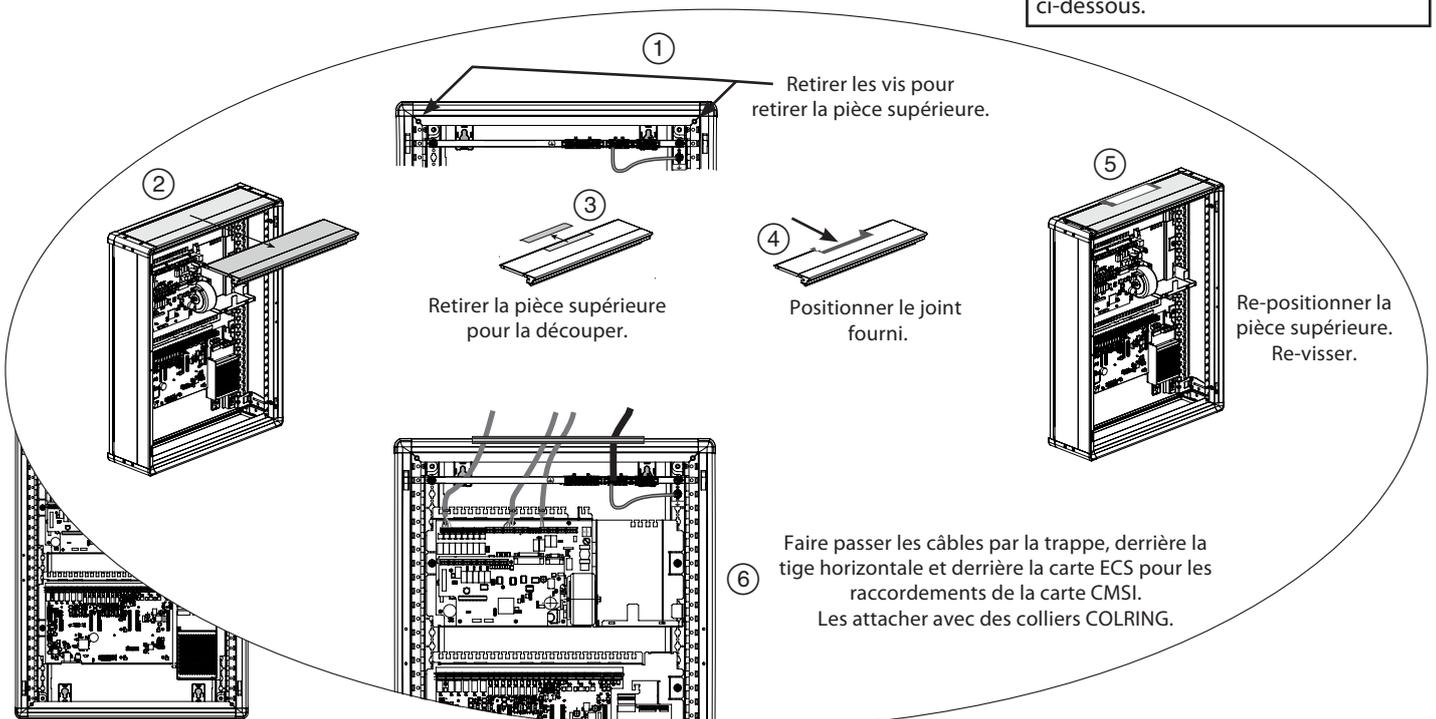


POSE

1. Percer les 4 trous de fixation dans le mur en respectant les cotes indiquées plus haut.
2. Ouvrir les capots après avoir dévissé les deux vis quart de tour de chaque élément en façade.
3. Fixer le produit en commençant par les deux vis du haut.
4. Les câbles d'alimentation du coffret peuvent arriver en saillie en partie supérieure et inférieure.
5. Mettre les batteries en place sans les connecter (voir ci-dessus).

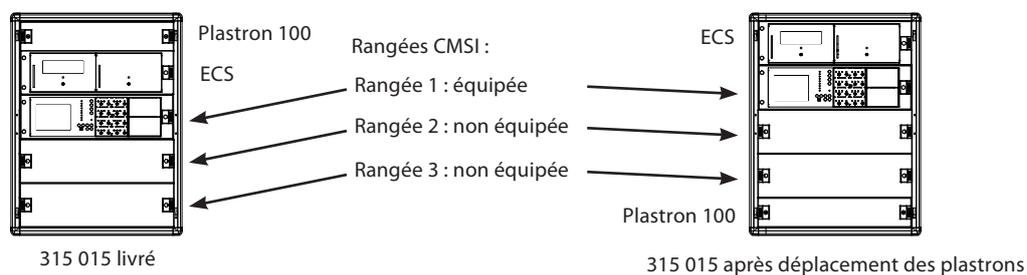
ATTENTION

Ne pas découper la pièce supérieure quand elle est montée sur le coffret. La démonter en suivant les indications ci-dessous.



AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DU COFFRET 315 015 - CMSI DE 8 A 80 FONCTIONS

Equipement



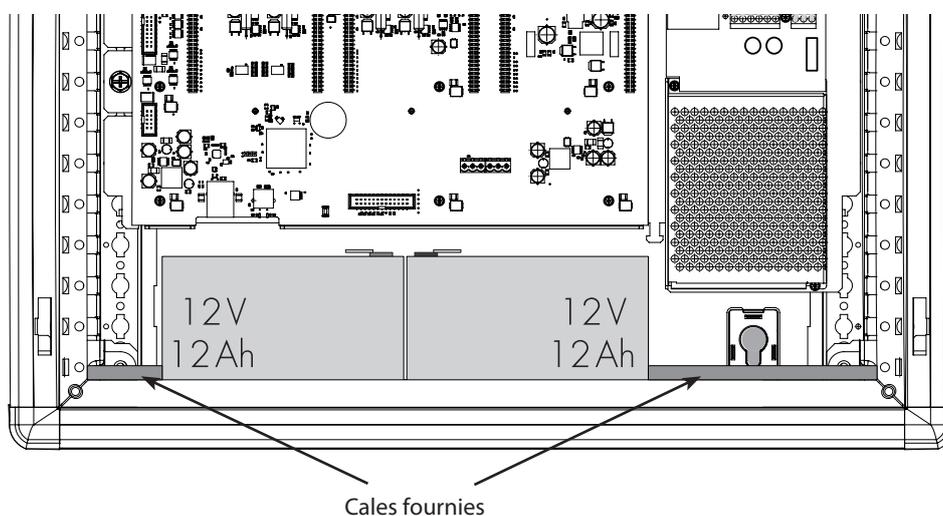
En cas **d'équipement de la rangée 3 avec un (ou des) bloc(s) clé** procéder comme suit :

1. Enlever le "plastron 100".
2. Débrocher les liaisons entre la carte principale de l'ECS et la face avant.
3. Dévisser la rangée de l'ECS et la positionner en haut du coffret.
4. Reconnecter les liaisons entre la carte principale de l'ECS et la face avant de l'ECS.
5. Dévisser et revisser les rangées suivantes en les décalant vers le haut du coffret.
6. Ajouter le plastron à équiper sur la rangée à ajouter.
7. Positionner le "plastron 100" en bas du coffret.

POSITIONNEMENT DES BATTERIES

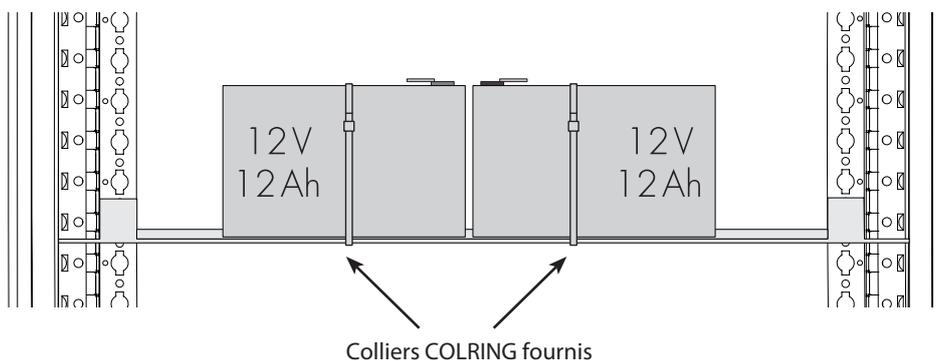
315 015

Positionner les batteries en bas du boîtier entre les cales fournies.



315 025

Attacher les batteries sur l'étagère centrale avec les colliers COLRING fournis.



RACCORDEMENT DE L'ALIMENTATION SECTEUR ET DES BATTERIES

ATTENTION

L'installation doit être réalisée conformément aux exigences de la NF C 15-100.

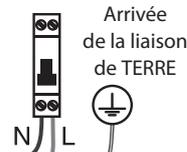
- Alimentation secteur 230 V - Circuit indépendant.
- Dispositif de protection : disjoncteur bipolaire 6 A.
- Parafoudre de protection

Les batteries, connectées ou non, doivent TOUJOURS être posées cosses vers le haut

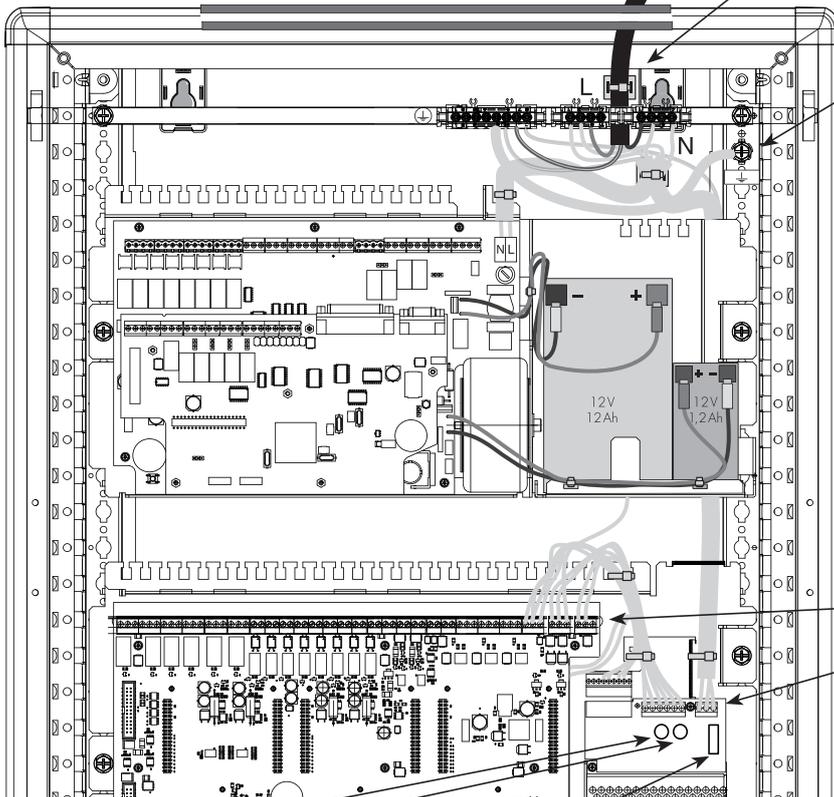
Ne câbler que le câble secteur et l'arrivée de la liaison de TERRE, les autres câbles d'alimentation sont déjà raccordés.

Câble double isolation type 1000R02V 3G 1,5 mm

2 - Connecter le secteur par l'intermédiaire du disjoncteur bipolaire de 6 A dédié SSI



Faire passer le câble secteur par la trappe et derrière la tige horizontale et l'attacher en fond de boîtier avec un collier COLRING sur l'embase adhésive fournie.



1 - Connecter les batteries

CHARGE DES BATTERIES
72 heures impérativement pour celles de l'ECS
30 heures impérativement pour celles du CMSI

En cas de remplacement des batteries, suivre les indications du chapitre "Maintenance" / "OPÉRATIONS DE MAINTENANCE" à la fin des notices installateur de l'ECS et du CMSI.

Raccordement à la TERRE de la carte CMSI

Raccordement à la TERRE du bloc alimentation

Les câbles secteur des alimentations de l'ECS et du CMSI (déjà raccordés) doivent rester attachés en fond de boîtier sur les embases et sur les supports de câbles.

CMSI : Fusibles UTIL1 et UTIL2 : T3,15AH250V et Fusible secteur : T3,15AH250V

Avant la mise sous tension :

- Vérifier à l'aide d'un instrument approprié (multimètre, testeur de terre, ...) le raccordement à la terre du bâtiment des éléments suivants :
 - bloc alimentation,
 - coffret métallique,
 - carte principale (bornier).
- **Vérifier la polarité Phase-Neutre sur le bloc alimentation.**

ATTENTION : CONTRAT D'ENTRETIEN

Toute installation de détection doit faire l'objet d'un contrat d'entretien par un installateur qualifié (article MS 58 § 3 du règlement de sécurité contre l'incendie dans les ERP).

Pour vous permettre d'assurer cette prestation obligatoire dans les meilleures conditions, URA met à votre disposition l'ensemble complet des moyens qui vous seront nécessaires (y compris la formation technique de votre personnel).



5, rue Nicot - 93691 Pantin Cedex

Service Relations Pro : Tél. : 0810 00 89 89 - Fax : 0810 110 110

E-mail : accessible sur www.ura.fr

DOC. N° LE06886AA

Les indications contenues dans le présent document étant susceptibles d'être modifiées sans préavis n'engagent URA qu'après confirmation.